

## Quelques réflexions sur la politique économique française

Rétrospectivement, il apparaît clairement que cette société aurait parfaitement pu continuer et prospérer. Evidemment, fin des années 90, les fonds de pension appelés par certains « fonds vautour » rachetaient les entreprises en France, avec la facilité du LMBO, dit « système à effet de levier » : L'achat à effet de levier peut être comparé à un investisseur immobilier qui va voir un propriétaire et lui propose la transaction suivante : 1/ le propriétaire doit d'abord convaincre le syndic de convaincre le locataire qu'il doit rénover l'appartement pour y rester ; 2/ si le syndic accepte l'investisseur achètera l'appartement au propriétaire puis, dès la fin de la rénovation, le revendra sur le marché avec une belle plus-value ; 3/ l'investisseur rétrocèdera alors une partie de ses gains au propriétaire et au syndic.

Quand le propriétaire et le syndic acceptent la proposition l'investisseur la met en œuvre.

Dans cette comparaison, l'intérêt de l'opération pour les bénéficiaires provient de la plus-value résultant de la rénovation gratuite par le locataire, et non pas du revenu des loyers qui eux restent au prix du marché.

Pour une entreprise, la « rénovation par le locataire » consiste à vendre les actifs immobiliers de la société et diminuer le personnels et ce faisant les frais de fonctionnement : dans ces conditions, la production doit être délocalisée dans des pays à bas salaires (salaires chargés à 3/500€/mois contre 2200€/mois en France).

Ces opérations se sont faites en catimini, sans en expliquer les conséquences à terme pour les français.

Par ailleurs, les entreprises PMI jugées aptes à ne pas être exécutées devaient faire plus de 18 millions d'euros de chiffres d'affaires (120 millions de francs) soi-disant « pour être éligibles aux aides européennes ».

Les autres étaient condamnées ou devaient très vite se regrouper pour atteindre le CA fatidique. Autant dire que c'était impossible de marier en quelques mois quatre ou cinq anciens concurrents de longue date pour atteindre les 120 millions.

Nous eûmes à observer pendant ce temps le régime extrêmement favorable réservé à la seule entreprise régionale satisfaisant aux critères. Elle bénéficia pendant plusieurs années du règlement par la région d'une aide de l'ordre de 90.000€ pour se faire une image, d'une aide de l'ordre de 20 millions d'Euros pour une manifestation parisienne présentée comme régionale, puis ceci ne devant pas suffire de l'attribution occulte sans appel d'offre d'un marché d'Etat de 17 millions d'Euros annuels en vêtements professionnels. Parallèlement, des locaux destinés à traiter ce marché furent opportunément construits 6 mois avant que soit annoncé que ce marché avait été « remporté ».

Cette entreprise bénéficie d'une publicité indirecte tous les 15 jours dans la presse régionale depuis qu'il lui a été attribué l'invention d'un vêtement local qui date du 19<sup>ème</sup> siècle.

Le dirigeant avait compris que le vêtement professionnel était la clef du système et m'avait quasiment donné l'ordre lors d'une réunion de l'introduire auprès de nos clients de la blanchisserie. A l'époque, j'ignore ce qu'il aurait pu leur proposer.

Ensuite, sans m'en informer il fit envoyer une de ses contremaitresse qui interrompit une chaîne de

production pour lui produire des échantillons de vêtements médicaux correspondant à notre grade de qualité.

Donc, ne nous étonnons pas que la production française soit tombée à 10% contre 23% pour l'Allemagne, sachant qu'après le textile, les PMI de sous traitance de tous les secteurs dont l'automobile furent traités de la sorte.

On ne délocalisait plus au Maghreb, mais en Europe élargie : Pologne, République Tchèque, Slovaquie.

L'Allemagne retrouva avec la chute de l'URSS les régions où l'on parlait allemand et où on pouvait fabriquer des pièces de Mercedes avec une main d'œuvre qualifiée à 500€ par mois.

Quant à nous, la marque arMen aurait pu être commercialisée en France, comme elle l'est au Japon et fabriquée par nous en France (alors que la société française qui la fabrique n'en a pas le droit).